

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 4 novembre 2024 à 20 h, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville située au 362, rue Principale à Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Alain Raymond, maire suppléant
Mme Nadia Leclerc, conseillère no 1
M. Sébastien Bilodeau, conseiller no 2
Mme Valérie Loiselle, conseillère no 3
Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no 5

SONT ABSENTS M. Mathieu Allard, maire
Mme Christine Gentes, conseillère no 6

La greffière, Mme Élyse Maheu et la trésorière, Mme Mylène Parent assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée. Le maire suppléant souhaite la bienvenue aux gens présents.

2024-11-226
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2024-11-227
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024.

Suivi des dossiers

Le maire présente les dossiers en cours.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

École Notre-Dame-de-l'Assomption –
Demande pour l'installation d'un abreuvoir extérieur

Réception d'une correspondance de l'École Notre-Dame-de-l'Assomption demandant à la Ville de financer un projet d'abreuvoir extérieur. Le conseil a besoin de plus d'informations pour pouvoir se prononcer. Le point est donc reporter à la prochaine séance.

Carrefour jeunesse-emploi comté Nicolet-Bécancour –
Demande

Demande d'adhésion annuelle du Carrefour Jeunesse-emploi comté Nicolet-Bécancour. Le conseil prend acte sans donner suite.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

d'adhésion
annuelle

2024-11-228
Moisson
Mauricie/Centre-
du-Québec -
Demande de
soutien financier

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec demandant une contribution monétaire au montant suggéré de 456 \$, basée sur le nombre d'aide alimentaire auxquelles l'organisme répond chaque année;

CONSIDÉRANT QUE Moisson Mauricie/Centre-du-Québec est présent dans notre communauté pour soutenir l'aide alimentaire offerte aux résidents de Daveluyville;

RÉSOLUTION

Sur proposition de madame **Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité de soutenir l'organisme Moisson Mauricie/Centre-du-Québec pour un montant de 456,00 \$ pour l'année 2025 et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2024-11-229
Liste des comptes
à payer -
Résolution

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 4 novembre 2024 de la Ville de Daveluyville totalisant 326 411,98 \$;

CONSIDÉRANT QUE madame Mylène Parent, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

RÉSOLUTION

Sur proposition de madame **Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité d'approuver ladite liste des comptes au 4 novembre 2024 de la Ville de Daveluyville totalisant 326 411,98 \$.

2024-11-230
Réparation du
panneau
d'affichage
électronique

CONSIDÉRANT QUE le panneau d'affichage électronique extérieur a besoin d'un entretien en raison de plusieurs problématiques;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 22 octobre 2024 d'Enseignes ESM au montant de 3 229,70 \$ plus taxes;

RÉSOLUTION

Sur proposition de monsieur **Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité de procéder à la réparation du panneau d'affichage électronique extérieur par Enseignes ESM au montant de 3 229,70 \$ plus taxes et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

États comparatifs
des revenus et
dépenses au 30
septembre 2024
et prévisions des
revenus et
dépenses au 31
décembre 2024

Dépôt d'un rapport de madame Mylène Parent, trésorière, concernant les états comparatifs (non vérifiés) des revenus et des dépenses de la Ville pour la période terminée le 30 septembre 2024 ainsi que des prévisions des revenus et des dépenses au 31 décembre 2024. Le tout est déposé conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

Brunch des 2
maires

Le brunch des 2 maires se déroulera le dimanche 8 décembre prochain à la salle communautaire de Daveluyville. Le coût en prévente est de 13 \$ pour les 13 ans et plus, plus une denrée non périssable. Le coût à la porte est de 15 \$ pour les 13 ans et plus, plus une denrée non périssable et de

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

7 \$ pour les enfants de 3 ans à 12 ans. L'entrée est gratuite pour les enfants de 2 ans et moins. Les profits réalisés lors du brunch des 2 maires ainsi que les denrées non périssables amassées seront redistribués aux familles dans le besoin par le biais du Partage Alimentaire de Daveluyville.

2024-11-231
Appui au services
jeunesses
Partenaires 12-18

CONSIDÉRANT l'offre de services de Partenaires 12-18 envers les adolescents de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de services répond à des besoins;

CONSIDÉRANT l'engagement de Partenaires 12-18 à nous fournir les rapports requis pour nous assurer de la bonne utilisation et de la bonne gestion des fonds qui lui sont confiés ;

CONSIDÉRANT QUE Partenaires 12-18 travaille en partenariat avec les organismes du milieu et les ressources locales ;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité

- **QUE** la Ville de Daveluyville s'engage à contribuer financièrement selon un « per capita » de 2,90 \$, soit 7 023,80 \$ afin de recevoir les services d'accompagnement et de formations jeunesse de Partenaires 12-18;
- **D'autoriser** la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

2024-11-232
Modifications du
Règlement
numéro 108

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 108 afin d'augmenter la dépense, modifier un article, ajouter une annexe et affecter une subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville a décrété, par le biais du règlement numéro 108, une dépense de 2 970 000 \$ et un emprunt de 2 970 000\$ pour DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES (TRAVAUX DE VOIRIE, D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS) SUR LA 2E RUE ET 3E RUE

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité :

- **QUE** le titre du règlement numéro 108 est remplacé par le suivant :
« Règlement numéro 108 RELATIF À LA DÉPENSE D'UN MONTANT N'EXCÉDANT PAS 3 397 904 ET L'EMPRUNT D'UN MONTANT N'EXCÉDANT PAS 1 564 966 \$ CONCERNANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES (TRAVAUX DE VOIRIE, D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS) SUR LA 2E RUE ET 3E RUE;
- **QUE** la Ville de Daveluyville a reçu une confirmation financière en vertu du programme de la TECQ pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière total maximal est établie à 1 742 764 \$;
- **QUE** le premier « attendu » est remplacé par :
« ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de Ville de Daveluyville de faire exécuter des travaux municipaux d'infrastructures (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la 2e Rue et la 3e Rue pour une somme n'excédant pas 3 264 966 \$ »;
- **QUE** le paragraphe « en conséquence » est remplacé par :
« EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Gentes et résolu unanimement :
QUE le règlement numéro 108 relatif à la dépense d'un montant n'excédant pas 3 264 966 et l'emprunt d'un montant n'excédant pas 1 564 966 \$ concernant des travaux d'infrastructures (travaux

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la 2e rue et 3e rue soit adopté et que par ce règlement le conseil ordonne et statue ce qui suit : »;

- **QUE** l'article 3 du règlement numéro 108 est remplacé par le suivant :
« L'annexe 2 intitulée « Bordereau d'estimation – surveillance de travaux et l'annexe 3 intitulée. « Sommaire des couts » sont jointes au présent règlement et en font partie intégrante »;
- **QUE** l'article 6 du règlement numéro 108 est remplacé par le suivant :
« Aux fins du présent règlement, le Conseil est autorisé à dépenser jusqu'à concurrence de la somme de trois millions deux cent soixante-quatre mille dollars (3 264 966 \$), le détail des dépenses étant plus amplement décrit à l'annexe 3. »;
- **QUE** l'article 7 du règlement numéro 108 est remplacé par le suivant :
« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme d'un million cinq cent soixante-quatre mille neuf cent soixante-six dollars (1 564 966 \$) sur une période de vingt (20) ans. »;
- **QUE** l'annexe 3 soit ajoutée au règlement numéro 108 pour en faire partie intégrante;
- **QU'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2024-11-233
Offre d'achat – lot
4 442 412 – 16e
Avenue du Lac

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville a reçu une offre d'achat pour le terrain situé sur la 16e Avenue du Lac (lot 4 442 412);

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité de mandater le maire et la greffière à signer le contrat d'achat avec les acheteurs et de signer l'acte notarié pour le terrain situé sur la 16e Avenue du Lac (lot 4 442 412), pour et au nom de la Ville de Daveluyville.

HYGIÈNE DU MILIEU

2024-11-234
Office municipal
d'habitation Au
cœur du Québec –
Adoption du
budget révisé
2024

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'accepter le budget 2024 révisé émis par la Société d'Habitation du Québec pour l'Office municipal d'habitation, en date du 10 octobre 2024, représentant une quote-part de 83 731,00 \$ pour la Ville de Daveluyville. La Ville de Daveluyville s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

Liste des permis

La greffière dépose la liste des permis délivrés et le maire suppléant en fait un bref résumé. Pour le mois d'octobre 2024, **14 permis** ont été délivrés, totalisant **600 601,00 \$**.

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2024-11-235
Achat de réchauds
de table

CONSIDÉRANT le besoin pour l'achat de réchauds de table pour la salle communautaire;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 536177 de Doyon Després au montant de 1 896,66 \$ plus taxes pour 6 réchauds de table;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de 6 réchauds de table chez Doyon Després au montant de 1 896,66 \$ plus taxes et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

2024-11-236
Ouverture
hivernale de la 1^{ère}
Avenue

CONSIDÉRANT QU'une portion de la 1^{ère} Avenue ne peut être déneigée par le service des travaux publics en raison du manque d'espace pour se retourner;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de Déneigement Michel Goyette est la plus basse;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité :

- **D'octroyer** le contrat de déneigement de la 1^{ère} Avenue à Déneigement Michel Goyette pour un montant de 1 200,00 \$ plus taxes pour la saison 2024-2025;
- **D'autoriser** la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

2024-11-237
Demande au MTQ
afin de revoir la
décision de
fermeture du pont
des épinettes à
Sainte-Eulalie

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a annoncé, lors d'une rencontre d'information tenue le 24 octobre 2024, la fermeture éventuelle du pont P-13696 situé sur le rang des Épinettes avec une démolition complète de la structure ainsi que la possibilité que ce soit sans reconstruction;

CONSIDÉRANT QUE ce pont représente un accès important via l'Autoroute 20 pour plusieurs municipalités au Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT la façon précipitée de procéder à la fermeture avec un délai de deux (2) semaines sans une évaluation approfondie des conséquences au préalable;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation du trafic a été réalisée alors qu'il y avait une interdiction de circulation pour fins de travaux majeurs sur le 6^e rang Ouest vers Daveluyville, Saint-Rosaire et Princeville, contournant ainsi une part importante des usagers du pont;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation du trafic a été réalisée en dehors de la période achalandée;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ n'a pas tenu compte des entreprises touchées et des impacts économiques;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

CONSIDÉRANT QUE le MTQ n'a pas tenu compte du service incendie et de la couverture de risque qui en découle;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ n'a pas tenu compte des pressions sur les routes municipales exercées en contournant le trafic sur celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ n'a pas tenu compte des autres municipalités touchées;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité :

- **DE** demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la décision de fermeture du pont des Épinettes, structure P-13696 avec une démolition complète de la structure sans reconstruction du projet 154240606;
- **DE** transmettre la présente résolution au député de Nicolet-Bécancour, monsieur Donald Martel et à la municipalité de Sainte-Eulalie.

2024-11-238

Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports du Québec (MTQ)

CONSIDÉRANT QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Ville, durant l'année 2025 peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité:

- **QUE** la Ville de Daveluyville se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2025 ;
- **QUE** la Ville s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- **QUE** la Ville nomme le directeur des travaux publics à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

POLITIQUES SOCIALES

AFFAIRES NOUVELLES

2024-11-239

Adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) - 2025

CONSIDÉRANT les avantages reliés à l'adhésion de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'adhérer à la FQM pour l'année 2025 au montant de 1 724,18 \$, taxes incluses, et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

PÉRIODE DE QUESTIONS

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

Lors de la période de questions, les gens présents ont posé des questions sur divers sujets, questions auxquelles le maire suppléant a répondu.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-11-240

Levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 29.

Alain Raymond, maire suppléant

Élyse Maheu, greffière

Version non-officielle